



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre délégué

Paris, le

29 AVR. 2024

Nos Réf. : D-24-005896 / DDC-DREG-CP / DGS-PZ
Vos Réf. : votre courrier du 15 mars 2024

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les enjeux relatifs à l'algorithme du Nutri-Score, en particulier sur les produits sous Indication Géographique Protégée (IGP) et Appellation d'Origine Protégée (AOP) dont les fromages. Vous avez souhaité relayer les inquiétudes de nos agriculteurs quant aux impacts potentiels d'un Nutri-Score bas sur nos filières agricoles d'excellence.

Votre correspondance a retenu toute mon attention.

Le Nutri-Score est un logo nutritionnel en face avant des emballages d'usage volontaire, permettant de caractériser la qualité nutritionnelle globale des aliments. Sa fonction est de comparer les produits d'une même catégorie alimentaire ou des produits ayant des usages ou occasions de consommation similaires. Il n'a donc pas vocation à comparer les sodas avec les produits tels que la charcuterie ou le fromage. Le logo a fait l'objet de nombreuses études scientifiques ayant démontré son efficacité pour discriminer la qualité nutritionnelle des aliments, de manière cohérente avec les recommandations alimentaires en France et dans de nombreux pays européens, et pour aider le consommateur à comparer les produits afin qu'il réalise des choix plus favorables à la santé. Les produits classés entre C et E avec le Nutri-Score, comme les fromages ou certaines charcuteries, peuvent tout à fait être consommés dans le cadre d'une alimentation équilibrée. Informer les consommateurs sur la qualité nutritionnelle de ces aliments n'exclut pas de les consommer mais d'en recommander les quantités et fréquences adaptées. Ainsi, le déploiement et la promotion du Nutri-Score auprès des consommateurs se font en complémentarité des messages de santé publique qui promeuvent une alimentation variée et équilibrée en termes de fréquences et de portions recommandées pour les différentes catégories d'aliments.

Le Nutri-Score et les signes d'identification de qualité et d'origine (SIQO), tels que les labels AOP, IGP, Label Rouge ou le Bio, répondent à des objectifs différents. Si les SIQO permettent d'informer le consommateur sur la qualité du produit en termes de savoir-faire, de protection de l'environnement, d'origine et de terroir, le Nutri-Score informe quant à lui sur la qualité nutritionnelle des produits transformés. Ces différents systèmes permettent ainsi d'apporter des informations différentes mais complémentaires sur le produit, en répondant au besoin de transparence de plus en plus fort des consommateurs.

.../...

Monsieur Antoine ARMAND
Député de Haute-Savoie
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Tél : 01 40 56 60 00
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP



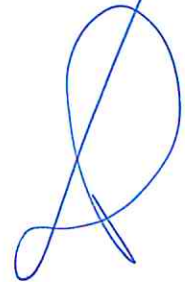
Huit pays européens ont mis en place une gouvernance transnationale afin d'assurer une gestion et un déploiement coordonnés du Nutri-Score dans les différents pays engagés. Dans le cadre de cette gouvernance transnationale, un comité scientifique constitué d'experts indépendants des huit pays engagés est chargé d'évaluer les potentielles évolutions de l'algorithme du Nutri-Score. Ainsi, sur la base des avis du comité scientifique, des évolutions de l'algorithme de calcul pour les aliments et pour les boissons ont été adoptées par le comité de pilotage permettant d'améliorer la cohérence entre la classification du Nutri-Score et les recommandations alimentaires en Europe. Grâce aux différentes modifications, les fromages plus riches en calcium et moins riches en sel et graisses saturées atteignent plus souvent la lettre C du Nutri-Score contre D auparavant.

La mise en œuvre du nouvel algorithme du Nutri-Score interviendra au premier semestre 2024, une fois la réglementation française révisée. Une période de transition de deux ans sera laissée aux opérateurs afin de permettre une mise en œuvre dans des conditions satisfaisantes. Le ministère chargé de la Santé et de la Prévention, en collaboration avec Santé publique France et les autres ministères concernés, porte une attention particulière à l'accompagnement des filières dans cette évolution, dont la filière du lait. Un rendez-vous en présence de mon cabinet et des services de la direction générale de la Santé sera prochainement organisé afin d'échanger avec vous sur ce sujet et répondre au mieux à vos interrogations et préoccupations. Une campagne de communication sera menée par Santé publique France à partir de la mi-juin 2024, sur la base de consultations menées avec les parties prenantes, afin de présenter les évolutions du Nutri-Score, préciser son utilisation par les consommateurs. Cette campagne sera accompagnée d'une révision des guides pédagogiques relatifs aux repères nutritionnels, mis à disposition des professionnels de santé et accessibles au grand public.

L'implication des parlementaires et des élus locaux est cruciale dans ce chantier collectif que nous menons pour construire au plus près du terrain la santé de demain, dans une logique de subsidiarité et de responsabilité partagée. Aussi, je vous laisse le soin de porter la teneur de ma réponse à la connaissance des cosignataires de votre lettre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

Anhès



Frédéric VALLETOUX